

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

**Objet de délibération :**  
**Changement d'indice pour les élus**  
**locaux**

**Séance du 15 avril 2019**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 45 délégués sur 82, convoqués le 05 avril 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Madame T. SIBERT – Messieurs M. ORSET – C. de BOISSIEU - L. CABASSUT – J. DOCHE – C. LIMOUSIN – F. PLANET – G. BABOLAT – C. RAVET – JM CASTELLANI - D. BEGUET- F. VENET- C. GOUDARD- – J. ROLLAND  
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur P. BATTISTA  
CC Miribel et du Plateau : Madame C. TERRIER  
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT – F. MOLLIE – Monsieur A. SICARD

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU Jacques (C.C. de Miribel et du Plateau)

Vu la délibération en date du 14 octobre 2008, par laquelle une indemnité a été octroyée, à compter du 1er janvier 2009, à la Présidente du Syndicat Mixte BUCOPA, indemnité correspondant à un taux de 50 % du montant mensuel brut à l'indice brut 1015,

Vu la délibération en date du 10 avril 2017 actant du passage de l'indice 1015 à 1022,

Vu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du **nouvel indice brut terminal de la fonction publique** prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié,

L'assemblée prend acte du changement d'indice tel qu'indiqué précédemment.

**Le comité syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le changement d'indice brut terminal de la fonction publique.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

